

OWANDY
6, Allée Kepler
Parc de la Haute Maison – Bât. C
77420 CHAMPS-SUR-MARNE
Téléphone : 01.64.11.18.18
Télécopie : 01.64.11.18.10

Objet : Export DSIO.

Cher Docteur,

Le transfert DSIO, si vous souhaitez le réaliser, peut être concrétisé dans le cadre des conditions générales de vente qui sont jointes avec chaque logiciel (voir le contrat d'assistance).

Nous vous rappelons les points essentiels :

Il est clairement précisé que la licence d'utilisation qui vous a été accordée serait nulle et non avenue dans le cas d'une demande de transfert DSIO.

La clé électronique de protection du logiciel doit nous être retournée dans une lettre recommandée + AR.

Il est à noter que vous devez être à jour au niveau de votre contrat d'assistance. A défaut, nous sommes obligés de facturer cette prestation sur la base du temps passé. Pour plus d'information à ce sujet, veuillez contacter le secrétariat JULIE en appelant le 08.11.88.18.18.

Le transfert DSIO ne peut être réalisé que dans nos locaux.

Cela requiert donc l'envoi, avec prise de rendez-vous préalable, d'un jeu de sauvegardes de vos fichiers.

La sauvegarde sera réalisée exclusivement sur CD-RW, DVD-RW sur disque dur USB, sur mémoire flash. Un envoi de fichiers compressés par Email est aussi envisageable à l'adresse :

Validation@owandy.com

La Sauvegarde sur support physique sera à adresser à :

**Société OWANDY
Service des transferts de fichiers
6, Allée Kepler
Parc de la Haute Maison – Bât. C
77420 CHAMPS-SUR-MARNE**

Les éléments ci-dessous :

Un courrier recommandé avec AR de demande de transfert DSIO.

Nous retourner un exemplaire du présent courrier, accepté et signé.

La clé électronique de protection du logiciel Julie doit nous être retournée dans ce courrier ou un chèque de caution de 1000 €.

Pour réaliser le transfert sans perte de temps, il est important de veiller à ce que tous ces éléments soient bien joints à votre envoi.

Nous vous informons également que le DSIO ne représente pas la panacée, mais il a le mérite d'exister. **Il prévoit uniquement le transfert des données administratives du patient : nom, prénom, adresse, historique des soins, et actes paramètres.**

Par conséquent, vous déclarez accepter que :

- Selon le logiciel *hôte*, le regroupement familial n'est pas conservé ; chaque ayant droit sera désolidarisé de son payeur, et les règlements groupés pourront donner des soldes en trop perçus pour les uns, et négatifs pour les autres (il faudra donc reprendre toutes les fiches une par une manuellement.)

- Selon le logiciel *hôte*, la traçabilité des feuilles des soins émises et validées n'est pas garantie (le logiciel *hôte* proposera les anciens soins lors de l'impression d'une nouvelle feuille car il ne saura pas détecter s'ils ont déjà été imprimés).

- Le contenu de chaque dossier sera attribué au premier praticien du cabinet ; il n'y aura pas d'affectation du dossier patient en fonction du praticien titulaire.

- La société **Julie-Owandy** ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de l'état des fichiers au-delà de l'exportation au format DSIO réalisée conformément à celle établie par l'ANERIO.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement.

Le Service technique Julie-Owandy.